



Que demander dans une Rupture conventionnelle

Par **Rose Marie**, le **30/04/2015** à **08:16**

Bonjour, cela fait 2ans et 3 mois que je suis dans une pharmacie de moins de 10 employés et mon patron suite a des désaccords ne veut plus me voire dans l entreprise, je souhaite savoir qu est ce que je peut demander dans le cadre d une rupture conventionnelle . A ce jour j e n ai pu obtenir une visite médicale car il n a toujours pas adhérer et j effectue un travail pénible avec danger pour ma sécurité (je suis conseillère dermo- cosmétique). Il me propose une deuxième rupture conventionnelle car la première pas légale car anti datée . Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **30/04/2015** à **09:04**

Bonjour,

Vous pouvez demander tout ce que vous voulez mais il faudrait que l'employeur soit d'accord pour aller au-delà de l'indemnité légale de 1/5° de mois par année de présence (+ 2/15° à partir de la 10° année) ou l'indemnité prévue à la Convention Collective applicable en cas de licenciement, si plus favorable...